

## Séance du Jeudi 14 Février 2019

L'an 2019, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Jussy-le-Chaudrier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du conseil municipal sous la présidence de PASQUÉ Jean-François Maire

Etaient présents : M. PASQUÉ Jean-François, Maire, Mmes : HILT Pierrette, MOULINNEUF Christine, PICARD Delphine, SKRUCK Sonia, MM : GALOPIN Christian, MOREL Jacques, POUTIER Maurice, TALLARITA Pierre

Absents excusés : Excusés ayant donné procuration : Mmes : DUCOURTIAL Florence à Mme HILT Pierrette, VACHETTE Michèle à M. TALLARITA Pierre, MM : AUCLERC Thierry à M. POUTIER Maurice, GAUTHIER Fabrice à M. GALOPIN Christian, VIAULT Georges à M. PASQUÉ Jean-François

Absent non excusé : M. JORANDON Vincent

Secrétaire de séance : Mme PICARD Delphine.

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance.

Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération pour le plan de financement du Syndicat Départemental d'Electricité du Cher arrivé par courrier ce 14 février 2019.

Après concertation, à l'unanimité le conseil municipal émet un avis favorable et donne son accord pour que soit délibéré le plan de financement SDE du Cher relatif à un candélabre en panne route de la Charité.

### PLAN FINANCEMENT SDE DU CHER CANDELABRE ROUTE DE LA CHARITE - LES MOUTONNIERES

réf : 2019\_001

Monsieur le maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de remplacer un candélabre suite au courrier du Syndicat Départemental d'Energie du cher, et présente le plan de financement suivant :

Nom de la rue	Réf. lanterne	coût total HT €	Prise en charge SDE18 = 70 %	Prise en charge commune = 30 %
Route de la Charité Les Moutonnières	AC 00020	620.96	434.67	186.29

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour), décide d'approuver le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le maire à signer les documents s'y référant.

### SUBVENTIONS ALLOUEES 2019

réf : 2019\_002

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix pour), le conseil municipal décide de verser, pour l'année 2019, les subventions suivantes :

CFA BTP Centre Marzy	50,00 €
Coopérative Scolaire	350,00 €
ADMR Sancoins-Nérondes	35,00 €
Comité des Fêtes	1300,00 €
Ass. sportive du Collège	35,00 €
Ass. des paralysés de France	30,00 €
Pupilles de l'Ecole Publique	20,00 €
Facilavie	35,00 €
Judo Club de Sancergues	50,00 €
Familles rurales	30,00 €
A.D.E.V.A. Centre	50,00 €
Association Saint-Barbe Sancergues	631,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 616,00 €</b>

### CONTRAT SGA J.MEYER VIDANGE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

réf : 2019\_003

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition d'un nouveau contrat avec la Sté Giennoise Assainissement J. MEYER allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 proposant des tarifs préférentiels pour les administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat proposé par la S.G.A. J.MEYER pour l'année 2019 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### **SUBVENTION ONAC RENOVATION MONUMENT AUX MORTS**

réf : 2019\_004

Monsieur le maire fait part au conseil municipal que suite aux travaux de rénovation du monument aux morts lors des travaux d'aménagement du centre bourg, la commune peut percevoir une subvention de l'ONACVG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) à hauteur de 20 % du montant HT des travaux, dans la limite de 1 600 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuvant l'opération de rénovation du monument aux morts : autorise le maire à solliciter l'ONACVG pour une aide financière et à signer tout document s'y référant.

### **SUBVENTION TRAVAUX ACCESSIBILITE ECOLE**

réf : 2019\_005

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant pour les travaux d'accessibilité de l'école:  
Plan de financement proposé :

Coût global des travaux HT : 10 157,60 € HT

Subvention contrat régional de solidarité territoriale Pays Loire Val d'Aubois : 4 000 €

Fonds propres : 6 157,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le plan de financement présenté ci-dessus, et autorise le maire à signer les documents s'y référant.

### **BONS D'ACHAT**

réf : 2019\_006

Il est proposé au conseil municipal d'offrir un bon d'achat à un agent justifiant de vingt années de service à la mairie ayant acquis la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon argent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'offrir un bon d'achat d'une valeur de 300 € pour honorer les 20 années de service d'un agent territorial, et autorise le maire à signer tout document s'y référant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Consolidation de l'église**

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a contacté deux entreprises pour les travaux de consolidation de l'église : SAS DAGOIS à Yzeure et l'entreprise JACQUET à Bourges, et qu'il est dans l'attente de leur proposition. Dans la continuité du dossier, il faut voir pour la subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

#### **Aliénation du Chemin rural dit des Foulins aux Bruyères**

Il est nécessaire de faire soit : un document d'arpentage et un acte administratif ou une prescription acquisitive conformément aux dispositions de l'article 2261 du Code civil. Monsieur le maire informe qu'il contactera M. COQBILIN géomètre pour le document d'arpentage.

#### **Travaux d'aménagement du centre bourg**

La fin des travaux par la Sté TP MARCEL est prévue fin mars-début avril 2019. En ce qui concerne les plantations, elles seront effectuées au printemps et à l'automne. L'enrobé de la route départementale est prévu vers la mi-avril.

#### **Dates prévues des réunions prochaines du conseil municipal**

Vendredi 22 mars 2019 - vendredi 12 avril 2019 - vendredi 28 juin 2019

La séance est levée à 20 heures 45.

---